



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

Présents : Mmes BOURDELLES, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BÉNARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Pouvoirs : Mme DUREUIL donne pouvoir à M. BOCOGNANO
M. LECARDONNEL donne pouvoir à M. BENARD
M. DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLES

Absent : Ingrid DUPREY

Début de la séance : 20h45

Secrétaire de séance : M. BOCOGNANO

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 8 octobre 2024 :

Mme MILLAN fait remarquer qu'une décision prise lors du dernier conseil municipal n'apparaît pas dans le Procès-Verbal. Il convient de fixer le prix pour la location des verres de la salle des fêtes à 0,25 €/l'unité.

Cette remarque et le reste du précédent procès-verbal sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

DELIBERATIONS

1. Attribution des lots dans le cadre de la construction Bibliothèque Ludothèque suite à l'analyse des offres par le cabinet d'architecte

En préambule, M. le maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu les résultats des demandes de subventions faites pour le projet de Bibliothèque/Ludothèque. Le conseil départemental a donné un accord pour un montant d'aides de 100 000 € (APCR). Une dotation supplémentaire de l'Etat, DGD via la DRAC est accordée pour un montant de 229 299€, dont 114 649 € en 2024 et le solde en 2025.

L'opération (travaux, études, maîtrise d'œuvre...) est donc aidée à hauteur de 339 299 €.

Pour rappel, le coût des travaux avait été estimé par le cabinet d'architecte à 537 475 €HT + 99 000€HT pour le lot Photovoltaïque.

L'appel d'offres a été lancé le 19 septembre 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 21 octobre 2024. Des offres ont été reçues pour chaque lot (70 offres pour 13 lots).

A l'issue de l'analyse des offres, le montant total des travaux s'avèrerait être de 416 176,03 €HT (419 644,03 avec option) + 42 190 €HT pour le lot Photovoltaïque.

Avant de procéder à l'attribution des lots, M. le maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de réaliser le projet au regard des résultats de l'appel d'offres et du taux de subventions obtenues.

Avis Favorable à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

* * *

M. BENARD présente la synthèse de l'analyse des offres

	Objet	Nb d'offres reçues	Estimation	Offre la moins chère	Offre la plus chère	Entreprise la mieux disante				Vote
						Nom	Note technique	Note prix	Note totale	
LOT 0	Terrassement VRD	5	29 748 €HT	35 315 €HT	56 208,05 €HT	DTP DELENTE	50	50	100	Unanimité
LOT 1	Gros Œuvre	5	138 447 €HT	109 599,50 €HT	164 752,74 €HT	BELLE ZAFFIRO	47,5	50	97,5	Unanimité
LOT 2	Charpente bois	5	43 000 €HT	32 597,19 €HT	52 332,05 €HT	AMAND	47,5	50	97,5	Unanimité
LOT 3	Etanchéité	3	31 525 €HT	19 815,87 €HT +3 468 €HT si option PPV**	30 056,93 €HT + 13 068 € HT si option PPV**	MICARD	47,5	50	97,5	Unanimité
LOT 4	Menuiseries extérieures Aluminium	9	53 975 €HT	45 855,45 €HT	67 525,38 €HT	AFM	47,5	50	97,5	Unanimité
LOT 5	Doublage Isolation Faux Plafonds	6	39 000 €HT	29 988,10 €HT	51 103,28 €HT	GERAULT	45	50	95	Unanimité
LOT 6	Menuiserie Intérieure Bois	6	21 124 €HT	25 552,75 €HT	37 395,85 €HT	GERAULT	47,5	50	97,5	Unanimité
LOT 7	Faïence	4	1 350 €HT	1 350 €HT	1 728,87 €HT	DESVAGES	45	50	95	Unanimité
LOT 8	Peinture	6	21 790 €HT	8 471 €HT	12 283,67 €HT	GUERIN	45	50	95	Unanimité
LOT 9	Sol souple	5	10 216 €HT	8 121,50 €HT	9 800,00 €HT	DELOBETTE	47,5	50	97,5	Unanimité
LOT 10	Mobilier spécifique	4	23 800 €HT	3 084 €HT	8 559,60 €HT	VASSARD	45	50	95	1 abstention 11 pour
LOT 11	Electricité	4	48 500 €HT	39 700 €HT	48 045,42 €HT	POULLAIN	50	50	100	Unanimité
LOT 12	Plomberie Chauffage Ventilation	6	75 000 €HT	56 725,67 €HT	82 900,00 €HT	CELFY	37	50	87	M Meyer ne participe pas au vote 11 pour
TOTAL			537 475 €HT	416 176,03 €HT 419 644,03 €HT (si option PPV**)	622 691,84 €HT 635 759,84 € HT (si option PPV**)					
LOT 13 (TO)*	Panneaux Photovoltaïques	2	99 000 €HT	42 190 €HT	63 479,98 €HT	LAMOUR	45	50	95	Unanimité
TOTAL			636 475 €HT	461 834,03 €HT	699 239,82 €HT					

*Tranche Optionnelle

** Option à commander si la tranche optionnelle est affermie

Le conseil valide l'attribution de tous les lots aux entreprises les mieux disantes.

Le choix de déléguer ou non la maîtrise d'ouvrage pour le lot « panneaux photovoltaïques » et/ou de transférer la compétence « Energie durable » au SDEC sera quant à lui réaliser ultérieurement.

Le Conseil décidera alors d'affermir ou non les tranches conditionnelles.

2. Adhésion de la CC Isigny Omaha Intercom au SDEC Energie

La communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'adhérer au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire. Le Comité Syndical du SDEC Energie a approuvé cette demande le 10 octobre 2024.

Suite à cette décision et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat délibère sur cette demande d'adhésion.

M LANDREIN ne participe pas au vote

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (11 voix)

3. Tarif de location de la salle polyvalente - tarif pour 2 jours

Une précision doit être apportée sur les tarifs de location de la salle polyvalente.

Il est proposé de modifier le titre « Tarifs week-End (2 jours) » par « Tarif week-End (2 jours) OU 2 jours consécutifs ».

Vote : Adopté à l'unanimité des présents et représentés. (12 voix)

4. Achat structure jeux pour l'école

Mme MILLAN indique que la mairie a fait une demande de subventions pour le remplacement des jeux de l'école, mais que la décision des financeurs ne sera pas connue avant 2025.

Etant donné l'estimation des jeux (structure, toboggan et train en bois), (environ 25 k€HT) et du budget affecté à ces dépenses par le conseil pour 2024, il est proposé d'acheter ces jeux cette année, sans attendre le résultat de la demande de subvention.

Vote : Le conseil décide, à l'unanimité des présents et représentés, de lancer une mise en concurrence pour la fourniture et pose desdits jeux dans la limite de 25 000 €HT.

Informations

Eclairage Public

Le conseil décide de modifier l'horodatage de l'armoire de l'éclairage public qui alimente la zone « mairie » (de l'impasse du parc jusqu'aux ateliers).

Il est décidé que cette zone reste éclairée jusqu'à 1h du matin les vendredis et samedis soirs en attendant la mise en œuvre d'un éclairage « intelligent » autour de la salle et de la mairie (détection)

Emploi :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique ne souhaite pas prolonger son contrat au sein de la mairie et de la démission d'un agent de la cantine

Transport scolaire :

M. LANDREIN informe que la Région a modifié les horaires du ramassage scolaire de Baron-sur-Odon à compter du 04/11/24 sans concertation préalable avec le syndicat de transport scolaire.

Le bus initialement affecté à Baron a été réquisitionné pour compléter le ramassage scolaire de Feuguerolles.

Désormais, le bus passe à l'arrêt « Ecole » vers 7h35. Les élèves arrivent au collège à 7h45 pour un début des cours à 8h25.

Une réunion de cadrage entre le syndicat du transport scolaire et la Région est prévue le 3/12.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :	1 chemin de la Pierrette 27 chemin du Pont Chalan 17 chemin du Pré d'Oisy
Dépôt de déclarations préalables :	5 chemin de la Petite Bruyère – fenêtre de toit
Dépôt de permis de construire :	4 chemin des Pallières – extension + abri de jardin

La séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance,
Aurélien BOCOGNANO



Le Maire,
Georges LAIGNEL


